

Qui peut solliciter le PAS?



Les responsables légaux
et les élèves majeurs



Les chefs d'établissements, les
inspecteurs, les directeurs et les
équipes pédagogiques

Comment saisir le PAS?

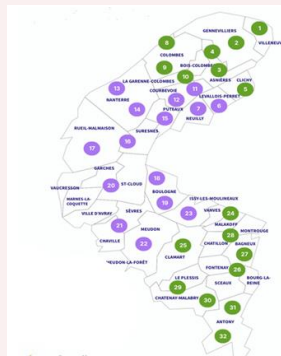
Par le biais d'une **fiche de saisine**
Famille

Par le biais d'une **fiche de saisine**
1^{er} degré

Par le biais d'une **fiche de saisine**
2nd degré



Contacts, horaires et lieux d'accueil



Cliquez sur la **carte interactive** pour
accéder aux
informations.

Votre annuaire personnel :



Mon équipe PAS :



Adresse:



Tel:



Courriel:



Mes rendez-vous:



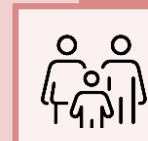
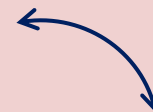
Scannez le **QRcode** pour
accéder à la version audio
du flyer

Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

Unir les expertises,
soutenir les parcours



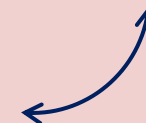
L'établissement
scolaire



Les
familles



Le médico-
social



Alliance éducative territoriale ayant pour
mission d'apporter, de manière souple et
réactive, des réponses adaptées aux élèves
présentant des besoins éducatifs particuliers.

Le fonctionnement du PAS

L'équipe du PAS commence par un travail d'observation et de recueil d'informations puis propose des réponses pédagogiques et éducatives. Menée en **étroite collaboration avec les familles, les établissements scolaires et les partenaires spécialisés**, cette organisation a pour objectif d'intervenir le plus tôt possible dans une logique d'accessibilité.

1

Prise de contact avec l'équipe du PAS par le biais d'une fiche de saisine

Première analyse de la situation et recueil d'informations

2

Rencontre avec la famille

3

Expertise du besoin et proposition de réponses adaptées

4

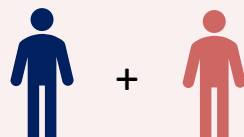
Elaboration d'un plan d'action

5

Suivi de la scolarité de l'élève et ajustement du plan d'action en lien avec les équipes pédagogiques

L'équipe du PAS

Binôme opérationnel



Un **coordonnateur de l'Education Nationale** et un **éducateur spécialisé du médico-social**, sous le pilotage d'un inspecteur de l'Education Nationale, d'un chef d'établissement et d'un directeur du médico-social.

A qui s'adresse le PAS?

A **tous les élèves** qui éprouvent des **difficultés d'accès aux apprentissages** au cours de leur scolarité et pour lesquels les réponses proposées se sont avérées insuffisantes.

De la maternelle au lycée, dans les établissements publics et privés sous contrat.



Quelles réponses?

Aménagements
pédagogiques

Soutien pédagogique
et éducatif

Mise à disposition
d'un matériel adapté

- L'équipe du PAS **tâche d'apporter un soutien complémentaire aux aménagements pédagogiques et éducatifs déjà existants.**
- L'équipe du PAS peut **accompagner les familles dans les démarches** à entreprendre.
- Un **suivi de situation de l'élève** est alors mis en place.